

de-Courville). L'Office du crédit agricole, la Raffinerie de sucre de Québec (Saint-Hilaire) et le Collège de médecine vétérinaire (Saint-Hyacinthe) relèvent aussi du ministre de l'Agriculture, tandis que l'Office de l'électrification rurale est rattaché au Conseil exécutif provincial.

Le concours annuel du Mérite agricole, organisé en 1890, est tenu à tour de rôle dans l'une ou l'autre de cinq régions. Chaque épreuve, qui dure cinq ans, porte sur les divers produits de la ferme. Le but principal en est de déterminer les mérites personnels des concurrents qui se sont le plus distingués et qui peuvent servir d'exemples. Des concours de comté portant sur l'amélioration de la ferme ont été lancés il y a plus de vingt-deux ans et jouissent encore d'une grande vogue. Au delà de 6,000 concurrents ont bénéficié de ces concours, qui visent au perfectionnement des méthodes de culture en vue d'augmenter le revenu de la ferme.

Le Service de drainage voit à l'amélioration des sols ou à l'assèchement des terres en draguant les grands cours d'eau au moyen de son propre outillage ou à forfait et en louant son outillage à prix très modiques aux agriculteurs qui désirent améliorer leurs terres en culture. Le ministère de l'Agriculture fournit également de l'aide sous forme de subventions aux entreprises d'irrigation. Les programmes d'amélioration des sols comprennent de vastes ouvrages d'irrigation effectués par le ministère ainsi que des ouvrages de moindre envergure réalisés par des groupes d'agriculteurs avec l'aide du gouvernement. En 1955, 32,410 agriculteurs ont bénéficié du concours du Service.

Diverses mesures aident à l'amélioration des cultures et du bétail. Une station d'insémination artificielle est établie à Saint-Hyacinthe à l'intention des cercles d'éleveurs, et des stations d'hybridation des plantes pour les céréales et cultures fourragères, les légumes et les petits fruits sont maintenues à certains endroits. Des spécialistes font la lutte aux ennemis et maladies des plantes et des animaux; les principaux laboratoires sont établis à Québec et d'autres sont installés dans différentes régions, parfois dans les écoles.

La coopération agricole est très pratiquée au Québec; 542 coopératives (68,000 membres) et 89 sociétés agricoles (28,865 membres) s'occupent des intérêts locaux et organisent des expositions de comté. Il existe en outre 726 cercles de fermières (41,000 membres), 458 cercles de cultivateurs (22,042 membres) et 142 cercles de jeunes cultivateurs dont les 4,062 membres, garçons et filles, travaillent à diverses entreprises de caractère pratique.

Depuis sa création en 1936, l'Office du crédit agricole a consenti aux cultivateurs du Québec, 45,238 prêts (\$120,000,000), dont 21,006 ont aidé des jeunes gens à s'établir dans l'agriculture.

Ontario.—Le ministère de l'Agriculture fournit de l'aide financière et des services administratifs à l'agriculture par l'entremise de son bureau central, de douze divisions, de trois fermes expérimentales, de deux fermes d'enseignement pratique et de quatre institutions d'enseignement qui s'occupent de travaux de recherche et de vulgarisation. En plus de l'administration générale, le bureau central dirige les programmes d'aide aux cultivateurs et aux colons du nord de l'Ontario pour le défrichement et le défonçage du terrain et l'amélioration des troupeaux et des fermes.

La Division du bétail met en œuvre des programmes d'amélioration du bétail, immatricule et examine les étalons et soutient les associations s'occupant d'animaux de race pure.

La Division des cultures aide à l'application de bonnes méthodes culturales, à l'utilisation de lignées améliorées de graines de semence, à l'amélioration des pâturages et à la destruction des mauvaises herbes.

La Division de l'industrie laitière assure un service d'inspection, d'instruction et de surveillance pour toutes les fabriques laitières et encourage la production de lait sain sur les fermes.

La Division de l'économie agricole étudie, en collaboration avec des groupements de cultivateurs, les frais de production.

La Division des fruits fait observer les règlements sur les fruits et les légumes, assure un service d'information aux cultivateurs et applique la loi sur les prêts aux coopératives.